



Separation Pacs - Garde Enfants

Par **Fry29**, le **10/03/2014 à 18:04**

Bonsoir, rnrnJe suis actuellement en cours de séparation avec mon conjoint. rnNous avons 2 enfants en bas âge et je suis actuellement sans emploi. J'étais en congé parental et depuis 3 mois à la recherche d'un emploi.rnrnSommes nous obligés de passer devant un juge pour la garde de nos enfants? A quoi cela sert il? il nous faudra chacun un avocat? Sachant que je n'ai aucun revenu.rnC'est mon conjoint, qui a décidé de mettre fin à notre union. C'est donc à lui de rompre le contrat de Pacs? rnrnMon conjoint a un bon travail et un bon salaire + immobilier en cours de vente. Sur notre contrat, nous avons opté pour la séparation des biens. Je ne compte rien lui demandé, ni espère rien de lui. Mais nos enfants auront ils une pension? rnrnJe n'ai droit à aucune aide car il gagne bien sa vie amis en cas de rupture du contrat mes droits seront ils revus? Et je n'ai nulle part ou aller. Aucune famille.rnrnDans l'attente d'une réponse, merci d'avance.rnrnCordialement.

Par **cocotte1003**, le **10/03/2014 à 19:32**

Bonjour, vous devez saisir le jar pour demander inepension pour vos enfants, fixer la résidence, et voir pour le droit de visite. Pour cela soit vous vous mettez d'accord entre parents par écrit et vous saisissez le tribunal pour faire entériner votre accord. Soit en cas de désaccord c'est le juge qui tranchera en fonction de vos demandes et des pièces justificatives. Vous pouvez demande au tribunal l'aide juridictionnelle pour financer un avocat. Le jar peut se saistr aussi sans avocat, cordialement

Par **Fry29**, le **10/03/2014 à 21:10**

Donc dans tous les cas on est obligé de passer par un juge. C'est bien cela?

Par **cocotte1003**, le **11/03/2014** à **07:07**

Oui, c'est très très vivement conseillé, vous portez ainsi en cas de problème faire agir la justice. Par exemple pour la pension, sans juge il pourra ne pas payer la pension et vous ne pourrez rien y faire, par contre avec une décision de justice, vous pourrez le faire saisir par un huissier, cordialement